

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2022-180

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2022

# Sommaire

## **73\_PREF\_Préfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques**

73-2022-08-10-00024 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 37- 2022 portant délégation de signature à Mme Muriel PREUX, directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est

(4 pages)

Page 3

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-10-00024

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 37- 2022  
portant délégation de signature à  
Mme Muriel PREUX, directrice de la sécurité de  
l'aviation civile Centre-Est



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques  
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SPP-PCIT n° 38-2022 portant délégation de signature à  
Mme Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des routes Centre-Est, en  
matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière**

La secrétaire générale  
chargée de l'administration de l'État dans le département

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, en qualité de préfet du Morbihan, à compter du 10 août 2022,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801  
73018 CHAMBÉRY Cedex  
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27  
Mél : [prefecture@savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@savoie.gouv.fr)  
Site internet : [www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°74-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, en qualité de directrice interdépartementale des routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière,

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Délégation de signature est donnée à **Mme Véronique MAYOUSSE**, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, à l'effet de signer au nom du préfet de la Savoie, dans le cadre de ses attributions, les décisions suivantes :

### **A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCÉDÉ :**

Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire	Code général de la propriété des personnes publiques : art. R.2122-4 Code de la voirie routière : L.113-1 et suivants Circ n° 80 du 24/12/66
Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres	Code de la voirie routière art. L.113-1 et suivants
Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public	Circ n° 69-113 du 06/11/69
Convention de concession des aires de service	
Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles	Circ n° 50 du 09/10/68
Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public	Circ n° 69-113 du 06/11/69 Code de la voirie routière : art. L.112-1 et suivants, art. L.113-1 et suivants Code général de la propriété des personnes publiques : art. R.2122-4
Agrément des conditions d'accès au réseau routier national	Code de la voirie routière : art. L.123-8

### **B/ EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCÉDÉ :**

Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales et autoroutes non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents	Code de la route : art.R 411-8 et R.411-18 Code général des collectivités territoriales Arrêté du 24/11/67
Réglementation de la circulation sur les ponts	Code de la route : art. R.422-4
Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture	Code de la route : art. R.411-20
Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation	Code de la route : art. R.314-3
Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés	Code de la route : art. R.432-7
<b>C / AFFAIRES GÉNÉRALES :</b>	
Déclarations d'inutilité et remise aux services des domaines de terrains devenus inutiles au service	Code général de la propriété de la personne publique : art. L.3211-1 et suivants
Approbations d'opérations domaniales	Arrêté du 4/08/1948 modifié par arrêté du 23/12/1970
Représentation devant les tribunaux administratifs, actes de plaidoirie et observations orales, y compris ceux liés aux mesures d'expertise. Mémoires en défense et notes en délibérées destinées aux juridictions administratives de première instance.	Code de justice administrative Code de procédure civile et Code de procédure pénale
Protocoles d'accord portant règlement amiable d'un litige	Circ Premier Ministre du 06/04/2011

**Article 2 :** Mme Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des routes Centre-Est, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation sera communiqué à la préfecture de la Savoie et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°74-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des routes Centre-Est, est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 4** : La directrice interdépartementale des routes Centre-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 août 2022

La secrétaire générale chargée de  
l'administration de l'État dans le département

Signé : Juliette PART